

Qualité de l'eau potable en 2020

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance fédérale sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD), le distributeur d'eau, est tenu de fournir au consommateur intermédiaire ou final, au moins une fois par an, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau.

Ce rapport est valable pour l'eau fournie par SAGENORD aux points de livraison des Communes de Valeyrès-sous-Montagny, Montagny-près-Yverdon, Treycovagnes, Chamblon, Ependes, Suscévaz, Mathod, Pomy, Cuarny, Chesaux-Noréaz et Villars-Epeney. Il est également valable pour l'eau fournie aux points de livraison des associations de l'AIAE la Menthue et de l'ACRG.

Provenance de l'eau

La provenance de l'eau est détaillée ci-dessous :

- 66 % ACRG, eau de nappe phréatique des puits d'Onnens (chlorée pour la protection du réseau) ;
- 28 % SEY, eau des sources du Cossaux (désinfectée par chloration) ;
- 5 % SEY, eau du lac (filtrée et désinfectée par chloration) ;
- 1 % Associations, eau de sources, provenant de l'ARRIBRU et la Menthue.

Désinfection

Par chloration : en moyenne 0.01 mg/l de chlore aux robinets des consommateurs (valeur de tolérance : 0.1 mg/l chez le consommateur).

Contrôles sanitaires (analyses)

SAGENORD par le biais de son mandataire, le service des énergies de la ville d'Yverdon-les-Bains, établit chaque année un programme de prélèvements annuel sur la base de l'analyse des risques du réseau et des indications données par la directive W12 de la SSIGE. La directive W12 est un guide des bonnes pratiques destiné aux distributeurs d'eau potable et a été approuvé par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV).

Le plan de prélèvements pour l'année 2020 qui englobe l'intégralité des ressources, l'ensemble du réseau de la ville d'Yverdon-les-Bains jusqu'aux points de livraison des Communes, comporte les analyses suivantes :

- Campagnes de mesures de microbiologie selon le plan d'autocontrôle : 28 séries de 10 à 16 échantillons répartis sur 51 points de prélèvements totalisant environ 450 échantillons ;
- Campagnes de mesures de chimie selon le plan d'autocontrôle : 4 séries de 6 à 8 échantillons répartis sur 8 points de prélèvements totalisant 32 échantillons ;
- Campagnes de mesures de pesticides/micropolluants selon le plan d'autocontrôle : 4 séries de 4 à 6 échantillons répartis sur 6 ressources et totalisant 15 échantillons.

Résultats des analyses et qualité de l'eau

Dans l'ensemble du réseau, l'eau fournie par SAGENORD est de très bonne qualité. Le programme d'analyse de microbiologie a révélé une seule non-conformité qui concernait un retour d'eau d'une installation de récupération d'eau de pluie privée dans la localité de Sermuz. Des mesures correctives ont été immédiatement entreprises chez ce privé. Nous rappelons que les installations de récupérations d'eau de pluie privées doivent être installées et contrôlées par des professionnels agréés.

Aucun dépassement des normes en vigueur n'a été décelé concernant les paramètres de la chimie de l'eau.

Concernant les pesticides, comme tout le plateau suisse, SAGENORD constate la présence de chlorothalonil dans l'eau potable dans des normes supérieures aux prescriptions fédérales pour le métabolite R 471811. L'eau distribuée reste consommable. Des mesures de correction sont en cours.

Le chlorothalonil est une substance active utilisée depuis les années 1970. Ce fongicide est désormais interdit depuis le 1er janvier 2020. Après quatre campagnes de mesures, les contrôles, effectués par la SAGENORD, indiquent les teneurs suivantes:

- 40% de l'eau distribuée issue de la source Cossaux appartenant à la ville d'Yverdon-les-Bains présentait une teneur proche de la norme de 0,1 microgramme par litre maximum autorisé par la Confédération, pour le métabolite R 471811, les autres métabolites étant inférieures aux normes.
- 60% de l'eau distribuée issue de diverses sources présentait une teneur moyenne de 0,2 microgrammes par litre, pour le métabolite R 471811, les autres métabolites étant inférieures aux normes.

Selon l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), l'eau distribuée reste consommable, bien qu'en l'état actuel des connaissances, l'innocuité de ces métabolites n'a pas pu être démontrée. Plusieurs essais cantonaux sont actuellement en cours jusqu'à fin 2021 pour définir et optimiser des moyens de traitement de ces résidus de pesticides dans l'eau (charbon actif, osmose inverse, etc.). En parallèle, La Ville avec SAGENORD et en relation étroite avec les autorités cantonales, a immédiatement déconnecté les ressources mineures non-conformes et débuté une révision de sa stratégie d'approvisionnement en eau potable (possibilités de dilution d'eau avec distributeurs voisins, ressources régionales à traiter, prospection nouvelles ressources, etc.).

Paramètres physiques et chimiques

Dureté totale : minimum 14.9 °f, maximum 26 °f et en moyenne 22 °f (degrés français), soit une eau moyennement dure.

Température moyenne	13°C
Calcium	50 - 80 mg/l
Magnésium	6 - 16 mg/l
Sodium	2 - 8 mg/l
Potassium	1 - 2 mg/l

pH	7.5 - 8
Chlorures	3 - 15 mg/l
Nitrates	1 - 12 mg/l
Sulfates	15 - 40 mg/l
Hydrogénocarbonates	160 - 280 mg/l

Conclusion

A l'exception du métabolite du chlorothalonil (R 471811), l'eau fournie par SAGENORD correspond aux normes d'eau de boisson. Selon l'OSAV, l'eau distribuée reste consommable. Il s'agit d'une eau équilibrée, de type calco-carbonique, faiblement minéralisée et de dureté moyenne.

SAGENORD, février 2021